

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le jeudi 18 juin à 20h30 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sous la présidence de Monsieur MOELO Didier, Maire.

Convocation : 11 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents (14)

Absent(s) excusé(s) :1

A été nommé secrétaire de séance : Laurent ARQUILLE

ORDRE DU JOUR :

- 1-Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- 2-Bureau Association Foncière – désignation d'une liste des propriétaires
- 3-Vote des tarifs de la garderie
- 4-Renouvellement du contrat SEGILOG
- 5-Proposition de délégués des syndicats intercommunaux
- 6-Compte rendu de commissions
- 7-Questions diverses

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

A chaque début de mandat il était demandé au nouveau conseil municipal de délibérer sur le taux de l'indemnité qui serait allouée au Trésorier, or depuis le 01 janvier 2020 les communes n'ont plus à verser cette indemnité puisque c'est l'Etat qui s'en charge.

Délibération 2020-25 : Bureau Association Foncière – désignation d'une liste des propriétaires

Le bureau de l'association foncière doit être renouvelé, aussi nous devons proposer une liste de personnes qui feront parties du bureau de l'Association Foncière, Le Maire en faisant parti d'office.

Proposition de la liste de l'Association Foncière :

CHANDON Claude	ROGER Christophe
CORDIER Cyrille	SAMYN Frédéric
FORT Joël	STORELLI Astrid (hors commune)
GUILLARD Antoine	

Proposition de la liste de la commune :

CAMUS Guy	GABILLEAU Olivier
CHEREAU Daniel	COURSON Christian (hors commune)
LIDON Damien	TOUZEAU Yannis
LITTEL Etienne	

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-26 : Vote des tarifs de la garderie

Comme tous les ans le conseil municipal doit délibérer sur les tarifs de la garderie qui seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre, aussi le conseil municipal d'Averdon décide de conserver les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 :

Matin et soir*	3,00 €	
Matin ou soir*	1,50 €	
Forfait retard (par retard)		20,00 €

*Une réduction de 50% est accordée uniquement pour les tarifs journée et demi-journée à partir du 3ème enfant et pour les suivants d'une même famille.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-27 : Renouvellement du contrat SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la Société SEGILOG arrive à échéance il convient de prendre une délibération afin de le renouveler.

Pour rappel les logiciels utilisés sont les gestions : de la comptabilité, de la paie, de l'état civil, des listes électorales Ce contrat n°2020.03.0496.04.000.M00.005686 s'élève à la somme de :

↳ **7 155.00 € HT** (soit 8 586.00€ TTC) destiné à l'acquisition du droit des logiciels se décomposant comme suit :

- ▶ 2 385.00 € HT pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021
- ▶ 2 385.00 € HT pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2022
- ▶ 2 385.00 € HT pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2023

(Coût des 3 années précédentes > 6 750.00€ ht soit 8100.00€ ttc -2017 à 2020- soit 486€ ttc d'augmentation)

↳ **795.00 € HT** (soit 954.00 € TTC) destiné à l'obligation de maintenance et de formation se décomposant comme suit :

- ▶ > 265.00 € HT pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021
- ▶ > 265.00 € HT pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2022
- ▶ > 265.00 € HT pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2023

(Coût des 3 années précédentes > 750.00€ ht soit 900.00€ ttc -2017 à 2020- soit 54€ ttc d'augmentation)

Délibération approuvée à l'unanimité.

Proposition de représentants au sein des instances communautaires

Le conseil communautaire d'Agglopolys doit constituer ses instances communautaires pour le mandat 2020-2026. Aussi il est demandé à chaque commune de désigner, sans en délibérer, des membres du conseil municipal qui représenteront certaines instances.

Il est donc proposé pour les instances énumérées les candidats suivants :

Le Pays des Châteaux : Titulaire : Maryse Maupetit - Suppléant : Didier MOELO

Le Conseil d'exploitation de la régie de l'eau de Blois-Agglopolys : Jean-Luc Biguet

Le Syndicat mixte bassin de la Cisse : Didier MOELO

La commission de Délégation de Service Public : Didier MOELO

Proposition acceptée par le conseil municipal à l'unanimité

Comptes rendu de commissions

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Présentation d'un plan à l'état de projet pour le futur aménagement de la Mairie.

URBANISME :

La commune souhaite se porter acquéreur d'une partie des terrains qui seront achetés par le Conseil Départemental à Monsieur Baranger.

Depuis le 25 mai 6 dossiers d'urbanisme ont été déposés en mairie

2 permis de construire
4 demandes préalables

TRAVAUX :

- Il est prévu que les enduits de la salle des fêtes soient refaits
- Depuis plusieurs années la commune souhaite curer un fossé à Villiers ces travaux seront réalisés cette année il est prévu de demander des devis à des entreprises.
- Une réunion pour les travaux de l'église aura lieu lundi 22 juin à 10h00 pour faire un point.

SCOLAIRE :

- La mise en place du protocole sanitaire dans les écoles s'est bien déroulé, les agents ont été très souple vis-à-vis de leurs emplois du temps qu'il a fallu retravailler.
- Le SIVOS s'est réuni mardi 16 juin, il a été évoqué entre autre les horaires du bus

VOIRIE :

- Les travaux de réfection de voirie ont débuté le 15 juin et doivent se terminer la semaine 26.

Questions diverses

Les toilettes sèches ont été installés à côté de la passerelle, cependant la situation n'est pas la meilleure à la vu de tous, voir s'il est possible de la déplacer derrière un buisson.

Un gros touret a été déposé rue du moulin Chalot le long de la salle des fêtes, les enfants empruntent ce trottoir pour aller à l'école -> demander à Orange de le déplacer par mesure de sécurité.

Des passerelles situées sur la communes aux lieux dits : « Mignonnet » et « Frissonnières » semblent sont très abîmées et risquent d'être dangereuses pour ceux qui l'emprunteront il est proposé de les condamner afin d'effectuer les réparations nécessaires.

Problème pour certains véhicules types engins agricoles qui doivent tourner à gauche quand ils sont sur la route départementale en provenance de Châteaudun après la zone de Malakoff endroit peu sécurisé et propice aux accidents.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 23 juillet 2020.
La séance est levée à 22 heures 30.